

La Députée

Tribunal judiciaire de Bordeaux
Monsieur Renaud GAUDEUL
30 rue des Frères Bonie
33000 BORDEAUX

Paris, le 13 février 2026

Objet : Signalement en application de l'article 40 du code de procédure pénale

Monsieur le Procureur,

En vertu de l'article 40 du code de procédure pénale, je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants.

Le 11 février dernier, à l'occasion des Journées Portes Ouvertes de l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (« EBABX »), des étudiants arborant des masques d'animaux se sont adonnés à la destruction d'une piñata représentant une voiture de police à l'aide d'objets munis en armes par destination. Cette scène d'appel à la commission de violences à l'égard des forces de l'ordre s'inscrit dans un contexte de « soutien » affiché par des étudiants de cet établissement à la Haute École d'Art du Rhin de Mulhouse, qui seraient selon eux ciblés par la police. En outre, une affiche indiquant « À bas l'État Policier » était placardée au mur de la scène, ce qui ne manque pas de caractériser l'intention malveillante, voire criminelle, à l'égard des policiers.

Ces agissements par ailleurs perpétrés dans un établissement public de coopération culturelle sont susceptibles de constituer une ou plusieurs infractions pénales. Il m'apparaissait donc important de vous en faire part afin que les mesures appelées par la loi soient considérées.

Enfin, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Procureur, l'expression de mon profond respect.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde
Commissaire aux Finances
Vice-Présidente du Rassemblement National